



VILLE DE
NYON

**TRAVAUX, ENVIRONNEMENT
ET MOBILITÉ**

A l'attention des personnes candidates à l'obtention d'un macaron de stationnement privilégié à Nyon.

Nous vous remercions de prendre note que les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Pour compléter votre demande vous devez impérativement transmettre, par courriel à l'adresse macarons@nyon.ch les documents suivants :

Habitants :

- Copie permis de circulation
- Copie bail à loyer ou 1^e page de la feuille d'impôt
- Attestation de la régie qu'il n'y a pas de place de parc à disposition pour les locataires
- Attestation de la régie si 2^e véhicule certifiant qu'il n'y a qu'une seule place de stationnement avec le bail
- Si propriétaire, explications pourquoi il n'y a pas de place de parc à disposition avec son logement
- Attestation de l'employeur si 2^e véhicule est un véhicule de fonction et s'il est utilisé à des fins privées ET professionnelles

Entreprises :

- Copie permis de circulation
- No inscription au Registre du Commerce
- Description brève de l'activité de la société et les raisons de l'utilisation d'un véhicule
- Si l'entreprise est locataire, attestation de la régie que la société ne bénéficie pas d'une place de parc
- Idem pour le 2^e véhicule

Travailleurs :

- Copie permis de circulation
- Attestation de l'employeur certifiant que le demandeur ne bénéficie pas d'une place de parc sur son lieu de travail

Transit :

- Copie permis de circulation
- Attestation de l'employeur certifiant que le demandeur ne bénéficie pas d'une place de parc sur son lieu de travail